

CEEAC/Fin de la 7e Session extraordinaire du Conseil des ministres

La Zone de libre-échange effective le 31 décembre 2017 au plus tard

J-C. A.
Libreville/Gabon

C'est l'une des conclusions du conclave qui a réuni, plusieurs jours durant, les experts, puis les ministres des pays membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC).

DEBUTE le 25 avril écoulé par la réunion des experts venus des pays membres, le Conseil des ministres de la Communauté économique de Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) s'est achevé le samedi dernier dans une structure hôtelière de la commune d'Akanda. A l'ordre du jour, la réforme institutionnelle, la Zone de libre-échange, les questions budgétaires et financières et une communication sur la situation politique en République démocratique du Congo (RDC).

S'agissant du premier point, le Conseil a convenu de soumettre au chef de l'Etat gabonais, Ali Bongo Ondimba, président en exercice de la CEEAC, un projet de décision portant création, organisation et fonctionnement du Comité de pilotage et ses mécanismes de fonctionnement. A cet effet, les ministres ont insisté sur la nécessité de se conformer à la feuille de route élaborée, aux fins d'accélérer le processus de réforme de la CEEAC. Le Conseil a adopté un budget opérationnel de un milliard neuf cent vingt millions sept cent deux mille (1 920 702 000 francs CFA). Il a ensuite exhorté les Etats membres à s'acquitter à temps de leurs contributions afin de doter le secrétariat général de ressources financières nécessaires à l'accomplissement de ses missions. Il a saisi l'occasion pour se féliciter de l'appui apporté par la Banque africaine de Développement (BAD) pour la réalisation de l'audit du cadre légal et réglementaire, ainsi que pour la révision des textes fondamentaux de la CEEAC. Le conseil a également demandé au secrétariat général de remettre ledit rapport révisé aux Etats membres pour appréciation. Tout comme il a insisté sur la nécessité pour le Comité de pilotage qui sera mis en place de respecter le chronogramme de la mise en œuvre de la feuille de route de la réforme institutionnelle qui couvre la période allant de mai



Photo : D.R

Quelques membres du gouvernement gabonais présents aux assises.



Photo : D.R

La table d'honneur lors des travaux.



Photo : D.R

Une vue de la délégation congolaise.



Photo : D.R

La délégation de la RDC.

2017 à août 2018. Pour ce qui est de la Zone de libre-échange (ZLE), le Conseil, après avoir pris bonne note de l'état d'avancement de sa mise en œuvre, a exhorté les Etats qui ne l'ont pas encore fait, à redoubler d'efforts et à accélérer les procédures relatives à l'insertion du Tarif préférentiel (TP/CEEAC) dans leurs lois des Finances, d'accélérer la mise en place du mécanisme de financement autonome et des comités nationaux d'agrément des produits industriels aux TP/CEEAC, afin que la ZLE soit effective au plus tard le 31 décembre 2017. Il demande au secrétariat général d'effectuer un rappel aux ministres des Finances des Etats membres à ce sujet. Le Conseil a ensuite instruit le secrétariat général de redynamiser le Comité de Suivi de la mise en œuvre du Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale (PDCT-AC). Cela dans l'optique de l'organisation de la table ronde des bailleurs de fonds consacrés aux projets prioritaires, en vue d'accélérer la réalisation des infrastructures nécessaires à la libre-circulation des produits. Et d'engager des réflexions et des actions nécessaires pour identifier et présenter des options réalisables sur les moyens d'éliminer les barrières non-tarifaires et stimuler les échanges commerciaux entre les Etats membres.

GRATITUDE • Abordant la

problématique relative aux questions budgétaires et financières, le Conseil a recommandé au président en exercice de reconduire le montant du budget de l'exercice 2015 au titre de l'année 2017, en y incluant le budget découlant de la réforme institutionnelle, compte tenu des impondérables. Avant de valider le projet de Décision modifiant la Décision n° 30/CEEAC/CCEG/XIII/07 du 30 octobre 2007, fixant la clé de répartition des contributions annuelles des Etats au budget de l'organisation. La nouvelle clé des répartitions qui sera soumise au président en exercice pour adoption se présente comme suit : Angola, Cameroun, Gabon, Congo, Guinée Équatoriale 11% ; RD Congo, Tchad, Rwanda 10% ; Burundi, RCA et Sao Tomé et Príncipe (5%). Enfin, s'agissant de la situation politique en RD Congo, le Conseil des ministres a suivi une communication faite par Léonard She Okitundu, vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration Régionale. A ce sujet, le Conseil s'est félicité des progrès accomplis par les autorités de ce pays sous la direction de Joseph Kabila Kabange dans la préparation des élections. De même, le Conseil a salué la conclusion de l'Accord politique du 31 décembre 2016 qui a conduit à la nomination d'un nouveau Premier ministre devant mener le processus des élections, ainsi que la signature de

l'Arrangement particulier du 27 avril 2017. A l'issue des travaux, le Conseil des ministres a ex-

primé sa gratitude au chef de l'Etat gabonais Ali Bongo Ondimba, en sa qualité de président en exercice de la

CEEAC pour son leadership et son engagement constant en faveur de l'intégration régionale en Afrique centrale.



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A LIBREVILLE

Election présidentielle française 2017

Ressortissants français
Le Consulat général de France à Libreville informe les ressortissants français installés au Gabon et inscrits sur la liste électorale que le second tour de l'élection présidentielle aura lieu le 07 mai 2017.

Cinq bureaux de vote sont ouverts au Gabon :

- 3 à Libreville (deux au Lycée français Blaise Pascal et un au Consulat Général de France) ;
- 1 à Port-Gentil (Consulat de France) ;
- 1 à Franceville-Moanda (site de la Comilog).

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 19h.

Le bureau de vote de rattachement a été indiqué par un email envoyé aux électeurs la semaine précédant les élections.

Usagers du service des visas
Le Consulat général de France à Libreville informe les usagers du service des visas que le second tour du scrutin de l'élection présidentielle ayant lieu le 07 mai 2017, le délai de traitement des dossiers déposés les 05 et 08 mai pourra être exceptionnellement allongé.

Le service des visas du consulat sera fermé du vendredi 05 mai à 12h30 au mardi 09 mai à 07h00.

Le centre TLS Contact, qui reçoit le public, fonctionnera normalement.

Consultez le site de l'ambassade de France : <https://ga.ambafrance.org/>